



mission locale
villeneuve d'ascq - mons en barœul
et communes partenaires

un service

adélie

association pour
le développement local,
l'insertion et l'emploi



mon
CompteFormation
[.gouv.fr](http://moncompteformation.gouv.fr)

Le Compte

personnel

de formation





Qu'est-ce que le CPF ?

C'est un compte numérique, accessible par internet, qui vous suit durant toute la vie active (d'un employeur à un autre et même pendant les périodes de chômage) et qui récapitule toutes les heures de formation acquises. Il retrace également toutes les formations effectuées et financées par ce compte.

En toutes circonstances, c'est vous qui décidez ou non d'utiliser les heures inscrites sur votre compte.

En tant que demandeur d'emploi, vous pouvez accepter de mobiliser vos heures dans le cadre d'une formation vous permettant d'obtenir un nouveau diplôme facilitant votre retour à l'emploi (sous réserve que la formation choisie figure dans les listes de formation éligibles).



A qui est-il destiné ?

- **Pour toutes les personnes de plus de 16 ans, en recherche d'emploi ou en emploi** (y compris fonctionnaires ou travailleurs indépendants)



A quoi me sert-il ?

Votre Compte Personnel de Formation permet de financer, totalement ou partiellement :

- **des formations qui conduisent à un diplôme** (ou certificat de qualification ou titre professionnel),
- **des formations qui permettent de maîtriser le socle de compétences** (lire, écrire, compter, utilisation des outils numériques, règles de sécurité au travail...)
- **un accompagnement à la Validation des Acquis de l'Expérience** ou à la création d'entreprise
- **un bilan de compétences**



Comment mon CPF est-il alimenté ?

Le CPF remplace le DIF depuis le 01/01/2015, mais les heures acquises avant cette date du fait d'une activité professionnelle restent disponibles.



C'est à vous de reporter votre nombre d'heures DIF dans votre compte CPF. Votre conseiller Mission Locale peut vous aider !

Bon à savoir

Votre compte se crédite automatiquement jusqu'à 24 heures par an si vous travaillez à temps plein (plafond à 150 heures).

Vous pouvez bénéficier d'heures complémentaires en fonction de votre niveau de qualification.

Si vous êtes en recherche d'emploi, vous pouvez aussi accéder (sous conditions) à des crédits d'heures pour vous former.



Comment ouvrir mon compte ?

- Connectez-vous sur le site www.moncompteformation.gouv.fr
- **Activez votre compte personnel sécurisé** en indiquant votre nom de famille, votre n° de Sécurité Sociale et votre adresse email personnelle
- **Vous recevrez un email qui contient un lien de confirmation à valider** (ce lien vous permettra de renseigner un mot de passe personnel et confidentiel)
- Vous pourrez ensuite compléter les informations nécessaires sur le site, **laissez-vous guider !**



mon
CompteFormation
[.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr)



Qui peut m'aider ?

Votre conseiller Mission Locale est également votre Conseiller en Evolution Professionnelle (CEP). A ce titre, il peut vous aider à :

- **Activer votre compte**
- **Déclarer vos heures** déjà acquises (si vous avez déjà travaillé)
- **Construire votre nouveau projet** professionnel
- **Identifier une formation** en lien avec votre projet
- **Utiliser vos heures** et, si nécessaire, rechercher des financements complémentaires,
- **Répondre à toutes vos questions sur le CPF**, mais aussi plus largement sur le Compte Personnel d'Activité (CPA)



Vos contacts à la Mission Locale

→ CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER :

Villeneuve d'Ascq : 03.20.71.00.00

Mons en Barœul : 03.20.19.11.44

→ OU CONTACTEZ :

Lucie MACOU (Centre Ressources)

03 20 71 00 00 / Imacou@ml-vamb.fr



SIÈGE SOCIAL

ferme dupire - 80, rue yves decugis
59650 - villeneuve d'ascq
Tél. : 03.20.71.00.00
Fax : 03.20.79.18.52

SIRET : 352 998 157 00015
APE : 8899B

www.adelie-vamb.fr
contact@adelie-vamb.fr

ANTENNE DE MONS EN BARŒUL

41, rue du maréchal Iyautey
59370 - mons en barœul
Tél. : 03.20.19.11.44
Fax : 03.20.04.48.83